Appellation	No d'emploi
Mécanicien(ne) Matériel d'injection	**ME0122**

Nature du travail

- **Vérifie, entretient et répare l'outillage et l'équipement nécessaires au forage et à l'injection.**
- **Assiste son chef d'équipe dans les responsabilités qui lui sont dévolues.**

LES RESPONSABILITÉS ET TÂCHES TYPES SONT RÉALISÉES DE CONCERT AVEC LE SUPÉRIEUR ET LES INTERVENANTS DU MILIEU ET SONT RÉALISÉES DE MANIÈRE À AMÉLIORER LA BONNE MARCHE DES OPÉRATIONS.

Tâches types

1. **Remplace le chef d'équipe, lorsque requis.**
2. **Assiste le chef d'équipe aux différentes étapes de la planification de l'organisation des travaux.**
3. **Collabore pour que tous les matériaux et les outils nécessaires aux travaux soient acheminés sur les lieux du travail à pied d'œuvre.**
4. **Collabore au suivi du programme d'entretien de l'outillage et de l'équipement.**
5. **Informe le chef d'équipe sur l'évolution des travaux en fonction des étapes de réalisation, des problèmes reliés à l'exécution des travaux, des anomalies rencontrées et y apporte les correctifs, s'il y a lieu.**
6. **Exécute l'ensemble de ses tâches, en respectant les délais et selon les résultats attendus (qualité du travail).**
7. **Soumet, à son chef d'équipe, toute amélioration au processus de travail dans le but d'optimiser le travail.**
8. **Assiste le chef d'équipe au niveau de la fiche de sécurité. Respecte et applique les méthodes de travail et règles de sécurité convenues lors de laïus.**
9. **Utilise et remplit toute la documentation nécessaire au suivi des travaux selon les règles en vigueur en utilisant les systèmes informatiques appropriés : mise à jour des plans, bon de travail, feuilles de temps, etc.**
10. **Rédige des rapports d'inspection des véhicules, trousses de premiers soins.**
11. **Participe à l'entraînement des membres de l'équipe et informe son chef d'équipe des besoins de formation nécessaires en fonction des travaux à réaliser. Partage ses connaissances avec les autres membres de l'équipe.**
12. **Inspecte, entretient, démonte, répare et remet en état des pièces de différentes machines à air, à gaz ou électriques servant aux forages et aux injections.**
13. **Ajuste, les manomètres servant à la mesure des pressions d'injections.**
14. **Inspecte, nettoie et ajuste les pompes à coulis de ciment.**
15. **Décèle les défectuosités mécaniques et hydrauliques par inspection visuelle ou à l'aide d'instruments d'essais, et les corrige en remplaçant, réparant ou ajustant les pièces défectueuses; souligne à son contremaître les troubles électriques décelés.**
16. **Effectue des réparations mineures sur l'équipement ou des véhicules et, à l'occasion, fabrique des supports, étagères, chariots, etc.**
17. **Entretient et remise toutes les machines et pièces d'équipement, telles que : machine pneumatique, compresseur, pompe, moteur diesel, outils, etc. et affûte les forêts et fleurets.**
18. **Effectue des travaux de soudure.**
19. **Effectue et/ou participe, au besoin, à la construction ou à la modification de diverses pièces d'équipement sur les foreuses ou le matériel d'injection.**
20. **Entrepose l'outillage, l'équipement et les matériaux de forage et d'injection et tient l'entrepôt en bon ordre.**

Appellation	No d'emploi
Mécanicien(ne) Matériel d'injection	**ME0122**

21. Conduit des véhicules et opère divers équipements.

22. Peut accomplir les tâches d'emplois de classe inférieure, lorsque requis.

23. Peut donner des premiers soins et la respiration artificielle; prend les mesures prévues en cas d'incendie en utilisant l'équipement requis.

N.B. : Dans les tâches ci-dessous ou dans la nature, s'il n'y a pas de chef d'équipe dans l'emploi, l'expression « chef d'équipe » est remplacée par supérieur immédiat lorsque cela s'applique.

Les tâches mentionnées reflètent les éléments caractéristiques de l'emploi identifié et ne doivent pas être considérées comme une énumération exhaustive de toutes les tâches reliées à l'emploi.

FACTEURS	Scolarité et formation préparatoire	Expérience apprent.	Habiletés manuelles et coordination	Autonomie et jugement	Communications	Impact des actions et décisions	Complexité et résolution problèmes	Effort mental	Effort physique	Conditions de travail	Santé et sécurité		
DEGRÉ	3	4	3	2	2	2	2	2	3	3	2	**TOTAL**	**CLASSE**
POINTAGE	30	40	21	24	14	20	24	18	27	24	12	254	8

Hydro Québec

Exigences d'emploi – métiers – spécialiste

Personnel de métier régi, section locale 1500

Appellation	No d'emploi
Mécanicien(ne) Matériel d'injection	**ME0122**

Exigences de l'emploi

Détenir un diplôme d'études professionnelles (DEP) en Mécanique de véhicules légers

ou

un DEP en mécanique d'engins de chantiers

ou

un DEP en mécanique de véhicules lourds routiers

ou

un DEP en mécanique automobile

ou

Posséder toute combinaison de formation académique et expérience jugée équivalente permettant d'effectuer l'entretien et la réparation de moteurs et de pièces d'équipement tels que : machines pneumatiques, compresseurs, pompe, moteurs diésel, etc.

Posséder au moins trois années d'expérience dans l'entretien et la réparation de moteurs et de pièces d'équipement tels que : machines pneumatiques, compresseurs, pompe, moteurs diésel, etc.

Posséder au moins une année d'expérience dans le soudage et le coupage à l'arc avec électrode enrobée.

Être en mesure de travailler selon les règles de sécurité d'Hydro-Québec reliées à la nature du travail de cet emploi.

Répondre aux exigences physiques relatives aux tâches à effectuer.

Avoir de la facilité à travailler en équipe.

Avoir un permis de conduire du Québec de classe 5 et être en mesure d'en obtenir un de classe appropriée si requis.

Être en mesure d'utiliser les systèmes informatiques pertinents à la fonction.

Avoir de la langue française une connaissance appropriée à la fonction.

Posséder des aptitudes à communiquer verbalement et par écrit.

N.B. : Les exigences normalisées de l'emploi sont celles en vigueur à ce moment-ci, mais la direction se réserve le privilège d'y apporter toutes modifications que les circonstances dicteront, le tout dans le respect du processus de normalisation des exigences d'emploi convenu avec le syndicat.

Émis par la direction – Relations du travail et rémunération globale

François Bédard, Chef rémunération et avantages sociaux		Date officielle AAAA-MM-JJ **2016-02-01**

***Exigences modifiées février 2018**